Sezame

IMMOBILIER

Guide du locataire

Ce guide détaille les étapes pour **bien chercher et trouver votre bien à louer**

Sezame
IMMOBILIER

Les 6 étapes du processus de location

1 Identifier **vos envies**

2 Constituer **votre dossier locataire**

3 Rechercher **sur internet**

4 Visiter

5 Déposer **votre dossier**

6 Signer **le bail et réaliser l'état des lieux**

1

Definir vos envies et constituer votre dossier locataire

Identifier vos envies, vos contraintes et votre budget mensuel pour définir des critères de recherche.

Vos souhaits :

Quartier(s) :
Superficie :
Nbre de chambres :
Budget :
Type d'immeuble :
Environnement :

2

Constituer votre dossier locataire

afin de présenter au mieux votre candidature au propriétaire et d'être réactif lorsqu'un bien intéressant est proposé.

Nous vous invitons à préparer votre dossier complet en réunissant les éléments ci-dessous :

- Pièce d'identité Carte d'étudiant (pour les étudiants)
- 3 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement
- 3 derniers bulletins de salaire ou justificatif de retraite
- Bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente
- Dernier bilan + attestation d'expert-comptable + Kbis (pour gérant société)
- 2 derniers avis d'imposition – IMPÉRATIF (4 pages)

Rechercher sur internet

Rechercher sur les portails immobiliers (leboncoin.fr, avendrealouer.fr, ...) et créer votre alerte mail, vous permettant ainsi de recevoir nos nouveautés. Vous pouvez aussi rechercher en direct sur les sites internet des agences, comme celui de Sézame : www.sezame-imobilier.fr. Vous recevrez en priorité les nouveautés : 24 heures avant les sites partenaires.

Visiter, découvrir et s'informer

Visiter et prendre connaissance du bien que vous avez sélectionné. Certaines agences font des visites groupées, qui ne vous permettent pas de décider sereinement du choix de l'endroit où vous allez vivre pendant plusieurs années. **Sezame Immobilier** réalise les visites individuellement. Vous devez exiger des informations précises, complètes et transparentes, et vérifier que les biens que vous avez sélectionnés sont aux normes et de qualité

Deposer votre dossier

Envoyez-le par mail ou déposez-le en main propre Votre dossier complet sera présenté au propriétaire et nous vous donnerons un retour rapide (chez Sézame, habituellement sous 48H). Tout dossier complet est systématiquement proposé au propriétaire, qui l'étudie en collaboration avec l'agence, en toute confidentialité

Signer le contrat de bail

Signer le contrat de bail et rédiger l'état des lieux
L'agence doit vous accompagner dans les démarches d'entrée des lieux : relevés compteurs EDF/GDF, EAU, contrats d'entretien... Chez Sézame, un état des lieux détaillé (avec photos si nécessaire) sera réalisé, offrant une grande sécurité pour l'ensemble des parties tout au long du contrat. Par la suite, si l'agence avec qui vous avez loué le bien s'occupe de la gestion de celui-ci, vous pouvez les contacter pour vos demandes, une fois dans l'appartement. Dans le cas où vous avez signé votre l'location avec Sézame, l'équipe location/gestion est à votre écoute du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

NOTES :

Sezame
IMMOBILIER

VENTE . LOCATION . GESTION

SEZAME IMMOBILIER
236 rue de Périgueux
16000 Angoulême

05 45 95 67 08
sezame.immobilier@gmail.com
www.sezame.immobilier.fr